



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 5110073

N/REF : 18/11/2025 9H20 C:000147 I:36988

V/Email reçu le Mardi 18/11/2025 a 9H20

RENAULD IMMOBILIER

18 BIS AVENUE MARCELIN MAUREL
06140 VENCE

IMMEUBLE : 18 RUE MASSENA
18 RUE MASSENA
06140 VENCE

Saint-Jeannet, le 19 Novembre 2025

Référence Marché: NOTRE TARIF EN VIGUEUR

LOCALISATION : M. RENAULD DE L'AGENCE SUR PLACE - TEL : 06.13.16.38.06

MOTIF : URGENT - SUITE REFOULEMENT DANS LES CAVES -
DÉGORGEMENT A PARTIE DU REGARD VOIRIE (FACE A LA MAISON) JUSQUE DANS LA
CAVE (AUCUNE DIFFICULTÉ)

Donneur d'ordre : M. A RENAULD

LE 18/11/2025 A 11H45
DÉGORGEMENT HYDRODYNAMIQUE DU COLLECTEUR EU/EV A PARTIR DU REGARD SITUE
DANS LES CAVES.
EXTRACTION DE CALCAIRE.
TEST ET CONTRÔLE DU BON ÉCOULEMENT DEPUIS LES WC.
NETTOYAGE ET REPLI DU CHANTIER.
PRECONISATION :
PREVOIR CURAGE COMPLET DU RESEAU CAR LE DIAMETRE EST REDUIT PAR LE
CALCAIRE

OBSERVATIONS : LG LCOMPTER Email envoyé le 19/11/25 a 10H52 M. A RENAULD

=====				
Quantité	Heures - Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
2,50	H.Véhi.HP/Minicureur	1 Opérateur	1	127,52
				318,80
		TOTAL H.T.		318,80
		T.V.A. a 10,00%		31,88
		TOTAL T.T.C.En EURO		350,68

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.
Valeur en votre règlement au 31 Décembre 2025



A.A.D.S

Assainissement - Curage - Plomberie

FACTURE N° 5110073

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal
(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)
Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros
TVA acquittée sur les encaissements.

Merci d'adresser votre règlement à la Société au :
101 Avenue Paul Marcellin
69120 VAULX-EN-VELIN
Règlement par chèque à réception de facture